



**Procès-verbal No 9  
Séance du 11 décembre 2017**

**Présidence : Madame Véronique Teuscher**

Il est 18h38, **Mme la Présidente**, souhaite la bienvenue à cette dernière séance de l'année, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à Monsieur le Syndic, à Messieurs les membres de la Municipalité, à Madame la secrétaire, à Messieurs les huissiers, à Mesdames les scrutatrices, aux représentants de la presse régionale et cantonale ainsi qu'au fidèle public.

Avant de débiter la séance, elle souhaite faire part de ses sincères condoléances à Monsieur le Municipal Roland Brouze qui a perdu son frère Monsieur Daniel Brouze. Elle prie l'assemblée de se lever afin de respecter une minute de silence en sa mémoire, ainsi que pour toutes les personnes qui ont été touchées par le décès d'un proche.

**Mme Teuscher** a eu le plaisir et l'honneur de représenter le Conseil et d'apporter les salutations de celui-ci à diverses manifestations, à savoir :

- le 28 octobre au repas de soutien de la salle de paroisse
- le 28 octobre au match de la 1<sup>ère</sup> équipe du FC Vallorbe-Ballaigues
- le 6 novembre à la visite de la préfecture à la maison de commune
- le 11 novembre à la fête de la châtaigne à la Halle des fêtes
- le 18 novembre à la soirée annuelle de la Patriote
- le 2 décembre à la soirée annuelle de la FSG Vallorbe
- le 8 décembre au match aux cartes du téléthon
- le 9 décembre au repas dansant des italiens
- le 10 décembre au concert du chœur La Persévérance au Temple

**Premier objet**

**Appel**

**Excusés :** Madame Line Claude **Magenat**, Messieurs Marcel **Anex**, Christian **Agnelot**, Alain **Künzler**, Robert **Simonet** et Gaétan **Uldry**

L'appel fait constater la présence de 43 **conseillers/49** ; les 6 conseillers absents ont pris la peine de s'excuser. Le quorum étant atteint, **Mme la Présidente** soumet au Conseil l'ordre du jour suivant :

**Second objet**

**Adoption de l'ordre du jour**

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal No 8 du 23 octobre 2017
4. Correspondance
5. Assermentation d'un nouveau conseiller communal
6. Rapport No 11/17 de la commission permanente des finances relatif à la révision du règlement communal sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires
7. Rapport de la commission permanente des finances relatif au projet de budget 2018 de la Commune de Vallorbe
8. Préavis municipaux et nomination des commissions
9. Communications de la Municipalité
10. Postulat, motions, interpellations, résolutions, pétitions et projets
11. Divers, questions et vœux

Cet ordre du jour est accepté à l'unanimité.

**Troisième objet**

**Adoption du procès-verbal No 8 du 23 octobre 2017**

Le procès-verbal no 8 est adopté à l'unanimité sans remarque.

**Quatrième objet**

**Correspondance**

- **Correspondance de M. Michel Hangartner**

*« Concerne : affichage des décès*

*Monsieur le Syndic,  
Messieurs les Municipaux,*

*Cette semaine, un avis de décès a été affiché dans notre commune en date du mercredi 25 octobre (Madame Marcelle Juvet, culte d'ensevelissement vendredi 27). Partout aux endroits prévus ? Eh bien non ! Ainsi, à la Place de la Liberté (immeuble No 5) et à la Rue Louis-Ruchonnet (immeuble No 20) : RIEN !!!*

*Ce n'est pas la première fois que les endroits susmentionnés sont, semble-t-il, sciemment tout simplement oubliés, raison pour laquelle je porte à votre connaissance cette manière de faire (ou de ne pas faire...). Notre « Police administrative » est-elle à ce point débordée qu'elle n'arrive plus à toucher tous les endroits concernés, même ceux au centre du village ? De toute façon, par respect vis-à-vis de la population en général et plus particulièrement de la famille endeuillée, ceci est absolument regrettable.*

*Par ailleurs, et sur le même sujet, nous constatons que rien n'a été fait pour améliorer quelques peu les sites d'affichage des décès, précisément à la Place de la Liberté et à la Rue Louis-Ruchonnet (voir ma lettre du 4 avril 2016).*

*Dans l'attente de vous lire, veuillez agréer, Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux, mes salutations les plus distinguées.*

*M. Hangartner »*

### **Cinquième objet**

#### **Assermentation d'un nouveau conseil communal**

Suite à la démission de Madame Monique Tzaud, **Mme la Présidente** prie **Monsieur Didier Stramke** de s'avancer et demande aux Conseillers de se lever.

**Mme Teuscher** déclare : Monsieur Stramke, je vais vous donner lecture du serment de l'article 6 du règlement du Conseil communal, à la suite duquel vous serez prié de prêter serment en levant la main droite et en disant « **je le promets** » :

*« Vous promettez d'être fidèles à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.*

*Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »*

**Mme la Présidente** souhaite la bienvenue à Monsieur Stramke, l'invite à aller s'asseoir parmi les conseillers communaux du groupe PLR et le remercie de son engagement.

(44conseillers présents)

### **Sixième objet**

#### **Rapport No 11/17 de la commission permanente des finances relatif à la révision du règlement communal sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires**

**Mme L. Foretay**, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission

**Mme la Présidente** ouvre la discussion au sujet de ce rapport mais la parole n'est pas demandée. Elle soumet donc ce rapport au vote à main levée :

#### **Le Conseil communal de Vallorbe**

- Vu le préavis Municipal No 11/17
- Oui le rapport de la Commission des finances chargée de l'étudier
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

**décide :**

au vote à main levée, à l'unanimité :

- **D'approuver le nouveau règlement sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires.**

#### Septième objet

**Rapport No 12/17 de la commission permanente des finances pour le budget de fonctionnement de la Commune de Vallorbe pour l'année 2018.**

Mme L. Foretay, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission.

Mme la Présidente ouvre ensuite la discussion chapitre par chapitre et ensuite sur le rapport proprement dit. La parole n'étant pas demandée, elle soumet ensuite ce rapport au vote à main levée :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE VALLORBE**

- Vu le préavis No 11/16
- ouï le rapport de la commission des finances chargée de l'étudier
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

**décide**

au vote à main levée, à l'unanimité :

- **Le budget de fonctionnement de la Commune de Vallorbe pour l'année 2018 est adopté tel que présenté.**

#### Huitième objet

#### **Préavis municipaux et nomination des commissions**

**No 13/17 Préavis relatif à une demande de crédit de CHF 370'000.- pour la remise en état des installations sportives en plein air.**

Sur décision du Conseil, la commission est nommée par le bureau, à savoir :

Messieurs Robert Simonet, Stéphane Truan, Gaétan Uldry, Italo Facchinetti, Lionel Favre, Bernard Haldemann, Yann Jaillet et Claude Magnenat.

#### Neuvième objet

#### **Communications de la Municipalité**

M. R. Brouze, Municipal, dit qu'en date du 23 octobre, une correspondance avait été lue par Mme la Présidente, au sujet de la sécurité routière sur un chemin menant à l'école, émanant des familles Manco et Zbinden.

Suite à cette lettre, il s'est rendu sur place, à savoir le passage piéton au-dessus de la rue de Pontarlier vers le Temple avec son collègue Ch. Maradan ainsi que Mesdames Manco et Zbinden. M. le Municipal dit qu'ils ont pu observer cet endroit à plusieurs créneaux horaires à savoir 8h00, 12h00, 14h00 et 16h00. Force est de constater qu'il n'y a pas de problème majeur à cet endroit; les parents respectent le passage, les adolescents également et les automobilistes aussi. D'entente avec les intéressées, il a été décidé de ne pas aller plus loin dans les démarches.

Au sujet du courrier de M. Hangartner, M. Brouze dit que certains emplacements, délabrés il est vrai, où sont déposés les avis mortuaires sont dans des bâtiments privés. C'est M. Falcy qui a pris cela en charge et il doit encore trouver les cadres adaptés pour ces avis, afin de ne pas causer de dégâts sur ces bâtiments.

M- L. **Fiorito, Municipal**, en réponse à M. Jacques-André Chezeaux concernant les travaux sur le trottoir à la Rue de l'Ancienne-Poste vers la Maison de paroisse, annonce que les devis reçus par deux entreprises présentaient un écart trop important pour permettre un comparatif. Dès lors un nouvel appel d'offre a été lancé et les quatre réponses reçues sont en cours d'analyse au bureau technique. Les travaux de réfection sont prévus au printemps 2018 en coordination avec VO énergies puisqu'une fouille sur la route doit être réalisée depuis l'Ancienne-Poste jusque vers la station transformatrice des Prés-sous-Ville afin d'alimenter en électricité l'armoire électrique situé vers la maison de Paroisse. D'ici là, les services communaux concernés seront vigilants et porteront une attention particulière au dégagement du trottoir en fonction des conditions climatiques

M. S. **Costantini**, Syndic, communique :

#### **Personnel communal**

Quelques mutations. Trois collaborateurs termineront leur activité au sein du personnel de la Commune au 31 janvier prochain. Une assistante de la sécurité publique, un forestier bûcheron et l'adjoint du bureau technique.

Ces trois personnes seront remplacées selon la procédure habituelle, soit une mise au concours, conformément au règlement du personnel communal

#### **Impôt sur les chiens**

Le Conseil communal aura certainement appris par voie de presse que le Tribunal Fédéral a donné tort aux Autorités communales, Conseil communal et Municipalité, concernant la perception de l'impôt sur les chiens auprès des personnes bénéficiant du revenu d'insertion. Cette décision fait suite à un recours déposé par une personne habitant la Commune contre la perception de cet impôt pour ses trois chiens pour l'année 2015. Le Tribunal fédéral a motivé sa décision en application du principe de l'égalité de traitement vis à vis des bénéficiaires des prestations complémentaires AVS/AI qui, eux, sont légitimement dispensés de payer cet impôt.

La Municipalité prend acte et respectera bien sûr la décision du Tribunal fédéral.

Il s'avère toutefois que lors de l'élaboration de l'arrêté d'imposition pour les années 2017 à 2021, la Municipalité a proposé au Conseil communal que l'exonération ne s'applique plus que pour un seul chien, et ce, pour toutes les catégories de personnes concernées, proposition acceptée par le Conseil communal.

En résumé, dès 2017, toutes les personnes dispensées de payer cet impôt ne le seront que pour leur premier chien, les autres seront soumis à l'impôt.

#### **Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises**

Selon les informations en notre possession, il est prévu que cette loi entre en vigueur en 2019 en parallèle avec les mesures sociales promises.

Cette loi aura un impact financier négatif pour la quasi-totalité des communes. En ce qui concerne Vallorbe, il faut s'attendre à une diminution des recettes de l'ordre de 3 points d'impôts, ce qui représente pour Vallorbe, l'équivalent d'environ 250'000 francs annuels.

La Municipalité a anticipé cet état de fait lors de l'élaboration de son programme de législature et la planification des investissements.

Cet impact financier n'est pas encore définitif, en fonction des négociations en cours, plusieurs éléments vont probablement encore être modifiés et sont susceptibles d'en diminuer les conséquences. Nous en saurons plus lors de l'élaboration du budget 2019.

#### **Centre d'enregistrement et de procédure**

Les discussions entre la Commune, le Canton et la Confédération quant à un éventuel changement d'affectation du CEP sont toujours en cours. Malgré toutes les rumeurs qui circulent, aucune décision définitive n'est encore prise à ce jour.

Je suis en contact régulier avec nos Conseillers d'Etat en charge du dossier ; les négociations avec le Secrétariat d'Etat aux Migrations devraient, on l'espère, pouvoir aboutir à une solution acceptable pour toutes les parties concernées.

#### **Semi autoroute N09b – Réfection de la route des Grands-Bois**

La presse nous a appris le 24 novembre dernier que les travaux sur la semi-autoroute vont durer 7 mois de plus.

A titre préventif, la Municipalité avait écrit mi-novembre à la Direction générale de la mobilité et des routes du Canton de Vaud afin de demander un report des travaux de réfection d'un tronçon de 800 m de longueur dans le Grands-bois depuis la sortie de la route venant des Clées en direction de Vallorbe.

Cette instance vient de nous confirmer que les travaux entre le giratoire du Creux et Ballaigues sont terminés et que les travaux prévus en 2018 ne nécessiteront que quelques fermetures de nuit de la N09b avec la mise en place d'un itinéraire de remplacement via les localités de Lignerolle et Ballaigues. Concernant le chantier sur la route cantonale 251-C-P (Bretonnières-les Clées), les travaux débuteront mi-février 2018 avec une fermeture totale de la route de fin mars à fin novembre 2018.

La Municipalité veillera, en collaboration avec les communes voisines, à ce que le trafic ne se reporte pas sur la route entre Vallorbe et Premier.

#### **Projet de Parc éolien "Sur Grati"**

La Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal a tenu deux séances cette année concernant ce projet qui, je le rappelle, avait été accepté par votation populaire le 5 juin 2016.

La première audience a eu lieu le 18 mai sur le pâturage de Grati et la deuxième le 14 novembre au Palais de justice de l'Hermitage à Lausanne.

Les audiences se sont bien déroulées, notre dossier est solide et très bien documenté. Il n'y a pas d'autre rencontre prévue. Différents échanges d'écritures vont probablement encore avoir lieu puis le Tribunal se prononcera quant au recours établis par les opposants au projet.

### **Travaux de réfection de l'estacade longeant la façade de la Maison de Commune jusqu'au Pont de Ville**

Vous aurez constaté que ces travaux sont presque terminés, il faut encore enlever les échafaudages et mettre en place le dernier élément de barrière manquant. Ceci devrait être fait, si le niveau de la rivière le permet, avant Noël. Le passage est par contre de nouveau praticable dès aujourd'hui.

### **Cabinet dentaire**

Depuis la création du centre médical à la rue de l'Ancienne-Poste, les démarches de la Municipalité et de la Coopérative propriétaire des bâtiments en vue de trouver un dentiste pour intégrer les locaux ont enfin abouti, cela n'a pas été facile.

Une entreprise privée ayant son siège en Suisse nous a confirmé qu'elle allait y ouvrir une permanence pour les soins dentaires début 2018.

Si tout se déroule comme prévu, on peut donc se réjouir de bénéficier à nouveau de ce genre de prestations médicales dans notre Commune.

### **Etablissement médico-social**

Tel que prévu au chapitre 7 du programme de législature de la Municipalité, le soutien à la création de logements adaptés à nos aînés est une des priorités de la Municipalité.

Depuis quelques temps des démarches en vue de la création d'un Etablissement Médico-Social sur le territoire de la Commune de Vallorbe sont en cours. Le dossier avance bien et je suis en mesure de vous informer ce soir qu'un projet visant à la construction d'un EMS de soixante lits est en cours d'élaboration.

La Commune est bien entendu partenaire de ce projet et si tout se déroule comme prévu, celui-ci devrait pouvoir être construit au début de la prochaine décennie. Vous serez naturellement informé du développement de cet important projet.

### **Investissements prévus en 2018**

**M. le Syndic** présente ensuite un diaporama des investissements prévus en 2018:

- début des travaux relatifs à la création d'un hôtel (6 à 7 chambres de deux lits chacune) dans l'ancien bâtiment de la laiterie de la Concorde;
- réfection des façades et de la toiture du Temple;
- remise en état des infrastructures sportives en plein air;
- réfection d'un tronçon de canalisation d'eau potable à la Voête;
- poursuite des travaux de la couverture, de l'agrandissement et de la rénovation de la patinoire;

- début des travaux de rénovation de la piscine;
- fin des travaux relatifs à la réalisation du plan général de distribution d'eau;
- suite de l'élaboration du plan général d'affectation ainsi que de son règlement d'application;
- en partenariat avec VO énergies, création d'un réseau de chauffage à bois à distance à la rue de France et à la rue du Simplon;
- remplacement d'une canalisation d'eau potable à la rue de France;
- étude du projet concernant la mise en séparatif et la sécurisation de la rue de l'Orbe;
- finalisation de l'étude du projet relatif à l'assainissement de la rue de Pontarlier;
- mise en séparatif de la rue du Mont d'Or si la construction des bâtiments locatifs privés prévus débute dans le champ en aval de la chaussée;
- suite de l'étude du projet relatif à la rénovation de la station d'épuration;
- en partenariat avec les CFF et le Canton de Vaud, établissement du projet d'équipement de la zone industrielle "Sur la Torche" et de la nouvelle gare au Day.

**Au total, 6'270'000 francs d'investissements sont prévus en 2018.**

#### Dixième objet

#### **Motions, postulats, interpellations, résolutions, pétitions et projets**

Il n'y a pas de motion, postulat, interpellation, résolution, pétition et projet.

#### Onzième objet

#### **Divers, questions et vœux**

M. S. **Authouart** s'adresse à Messieurs les Municipaux :

*« Je me présente devant vous en tant que conseiller communal bien sûr, mais également en tant que porte-parole de plusieurs entrepreneurs Vallorbier, avec qui j'ai encore eu contact aujourd'hui et dont je fais malheureusement partie.*

*Vous allez comprendre pourquoi je dis malheureusement.*

*Pour faire court, nous nous étonnons d'être moins, presque plus voir plus du tout approché par la commune de Vallorbe concernant tous genres de travaux, transformations, entretiens, etc des bâtiments communaux.*

*Nous nous étonnons également, pour certains, de n'être même plus sollicité afin de remplir diverses offres ou soumissions.*

*Nous avons la chance à Vallorbe d'avoir pleins d'entreprises compétentes, dynamiques, fournissant des prestations de qualités et à des prix allant jusqu'à 30% moins cher que des entreprises de la plaine ou de Lausanne.*

*Pour créer de la concurrence également nous avons ce qu'il faut, car tous les domaines du bâtiment sont représentés par deux entreprises Vallorbières au minimum.*

*Nous créons des emplois dans notre commune, nous soutenons les sociétés locales, nous participons aux manifestations comme par exemple le comptoir de Vallorbe. Nous sommes omniprésents dans la vie active de notre commune.*

*Par contre, pour ce qui est de la taxe des entreprises nous ne sommes pas oubliés.*

*Je suis certains qu'en faisant un ou deux petit réglages dans le secteur administratif et exécutif de l'administration communale, nous entrepreneurs Vallorbiens pourrons nous épanouir en collaborant étroitement avec les derniers cités »*

Ces propos sont vivement applaudis par les conseillers.

M. D. **Rosetti** demande à la Municipalité d'être très attentive quant aux travaux qui seront effectués de nuit sur la N09b et ce, pour des raisons évidentes de sécurité.

M. Ch. **Lirgg** a deux questions et une remarque pour la Municipalité :

Les questions concernent les armoiries communales.

Lors de mon élection au Conseil communal, j'ai reçu un Règlement de police, comportant une armoirie de la commune de Vallorbe, avec si on peut appeler cela une truite, avec de belles couleurs et une tête un peu dentée (dit règlement datant de 2012). Plusieurs règlements communaux ont été édités avec les mêmes armoiries. Il y a quelques semaines, j'ai remarqué que les armoiries sur les véhicules, sur la maison de commune et sur le pont de ville, avaient changés (comportant une truite blanche). Surpris, je me suis décidé à faire quelques recherches sur le sujet. J'ai trouvée de tout. Inquiet, je me suis adressé à M. le Syndic, lequel m'a renvoyé à la secrétaire municipale. Jointe par téléphone, Mme Mani m'a dirigé sur le site de la commune, où il existe une charte graphique de la commune de Vallorbe, datant de juillet 2015. Mme Mani a fait un énorme travail et je l'en félicite. Par contre, dans cette charte, on remarque les mots armoiries communales ou logotype. Ces armoiries sont l'image de notre commune, de nos valeurs, de notre terre et de nos traditions. Les piscicultures de Vallorbe ont disparu à cause des nouvelles lois, mais il nous reste notre belle rivière l'Orbe. Mme Mani m'a précisé que cela n'était pas un changement mais une remise à zéro. Je cite l'arrêté relatif aux armoiries communales. Pour celles de Vallorbe, il est précisé : D'or à la bande ondée d'azur chargée d'une truite au naturel. Vous me direz ce qu'il y a de naturel dans les armoiries enregistrées en 2015. J'ai fait quelques recherches, car la truite telle que présentée sur les armoiries actuelles ne me plait pas.

J'ai eu confirmation par les archives cantonales vaudoises. Dans la réponse, il m'a été confirmé que les armoiries telles qu'elles sont visibles sur le site Internet de la commune de Vallorbe, ne sont pas conformes au blasonnement adopté par le Conseil d'Etat. J'en viens à ma question, en restant à disposition de la Municipalité :

S'agit-il d'un logo ou le but était de modifier les armoiries communales ? Pour quelles raisons, les membres du Conseil communal ne sont pas informés ou consultés sur une telle décision ?

La remarque, concerne la beauté de notre village, bientôt ville. Je félicite le personnel des différents services communaux, ainsi que MM. Les Municipaux, pour leur travail, particulièrement M. Christophe Bottinelli, pour la magnifique floraison embellissant notre localité. Cependant, il a été remarqué sur la fin de saison 2017 que l'entretien des fleurs a été moins important, par rapport aux années précédentes.

Par contre, peut-être avez-vous constaté que de nombreux endroits, en bords de route, sont plus herbeux qu'avant. Je sais qu'un effort particulier est fait avec des personnes du CEP, mais ils ne peuvent pas être partout en même temps. Un effort particulier pourrait être fait à ce sujet.

**M. Ch. Costantini, Syndic**, en réponse à M. Lirgg

Il ne faut pas confondre le blason de la Commune, qui n'a subi aucune modification et qui fait partie de notre patrimoine, avec le logotype.

Le blason ainsi que les différentes variantes du logotype représentent les armoiries de la Commune.

La Municipalité a adopté une charte graphique en 2015, j'en avais du reste parlé lors d'une séance du Conseil communal.

Il était nécessaire d'établir un tel document dans la mesure où l'on peut trouver dans le commerce en général et sur internet en particulier plusieurs reproduction des armoiries de notre Commune et que celles-ci n'ont aucune unité de doctrine quant à leur création respective. Dans cette charte figure la représentation des armoiries de la Commune sous la forme du blason original ainsi que différentes configurations du logotype. Le logotype peut donc se décliner sous diverses formes tout en ayant à respecter certains critères.

La création de cette charte et du logotype relèvent de la compétence communale et non de compétence cantonale.

**M. Y. Mange** demande à la Municipalité s'il existe un règlement d'application au sujet de l'abattage, voire l'élagage des arbres dans la localité.

**M. Ch. Schwerzmann, Municipal**, lui répond qu'un règlement communal de classement des arbres existe bel bien, même s'il date un peu puisque celui-ci avait été adopté par le conseil communal en septembre 1994.

Par contre, si l'abattage est très réglementé, il n'en va pas de même pour l'élagage. C'est certainement un fait récent à la rue des Eterpaz qui fait ainsi réagir Monsieur Mange. **M. le Municipal**, dit que le service forestier a également été interpellé par cet élagage et que selon lui, sur les 3 arbres qui ont été très fortement élagués, certainement par un non professionnel, les 2 marronniers peuvent éventuellement reprendre mais par contre le hêtre est probablement condamné. La Municipalité jugera s'il est nécessaire de revoir ce règlement communal même si c'est la première fois que le garde forestier est mis devant un tel fait accompli.

M. Ch. **Lirgg** répond que l'archiviste cantonal dit que les armoiries de Vallorbe telles que présentées actuellement ne sont pas valables. Il ajoute qu'il a un écrit qui le confirme.

M. S. **Costantini, Syndic**, répond qu'encore une fois, il tient à lui assurer que le blason original de Vallorbe n'a absolument pas été modifié. Afin de dissiper tout malentendu, il invite M. Christian Lirgg à le recontacter, il lui expliquera volontiers en détail le contexte général lié aux armoiries de la Commune.

Mme F. **Manière**, dit qu'il y a 5 ans, M. le Municipal Hervé Foretay lui avait promis qu'une lumière de Noël serait installée en haut de la rue de l'Ancienne Poste, une fois les travaux terminés. En effet, il y a 5 voire 6 étoiles lumineuses dans la seconde partie de ladite rue mais rien dans le haut. Les travaux étant terminés, elle constate que rien n'a été fait et surtout rien n'avait été protocolé à l'époque. L'année dernière, M. le Syndic lui avait également dit, qu'effectivement, avec la mise en place du Centre médical Saphir, la rénovation complète de la rue et les nouveaux bâtiments, quelque chose pourrait être installé; à ce jour toujours rien ! Elle réitère donc sa demande pour que l'année prochaine, on y pense... si les finances le permettent ; d'autant que le Temple sera rénové et que les propriétaires dont elle fait partie, ont fait un grand effort cette année pour rénover leurs habitations; ils aimeraient bien ne pas être dans la nuit durant les fêtes de Noël. Merci d'avance.

Mme F. **Manière** remercie ensuite chaleureusement M. **Eric Leresche**, Huissier, qui quitte ses fonctions au 31 décembre, pour son travail et pour l'avoir ...supportée ; elle qui l'a fait courir et transpirer. En son nom et celui de tous les présidents, des différents bureaux communaux et électoraux de ces dix dernières années, elle lui remet un présent afin qu'il puisse profiter avec son épouse d'un bon repas, pourquoi pas durant un dimanche de votations !

M. E. **Leresche** est vivement applaudi. Tout ému, il tient à remercier les membres du Conseil pour les belles années passées en leur compagnie.

La parole n'étant plus demandée. **Mme la Présidente** remercie le Conseil pour son intérêt et de la bonne tenue des débats. Elle donne rendez-vous **le 26 février 2018** au même endroit pour le prochain conseil communal. Elle rappelle qu'à la fin de ce conseil, une agape est organisée à la Salle des sociétés, et que le public est cordialement invité.

**Mme Teuscher** souhaite ensuite à tous ainsi qu'à leurs familles et proches de magnifique Fêtes de fin d'année. Que 2018 leur apporte santé, réussite et bonheur ainsi que la réalisation de leurs vœux et projets.

Il est 19h43, la séance est levée.

La Présidente :  
Véronique Teuscher

La Secrétaire :  
Francine Manière



**Prochaine séance, lundi 26 février 2018 à 20h15**